

pour lui de l'imprudence de compter sur la bonne foi et la sincérité de sa nation; et il lui laissa entrevoir que son dessein était pris de mettre dans l'impuissance de remuer et de nuire un ennemi si souvent reconcilié en apparence, et toujours irréconciliable en réalité.

M. de Mézy le prenait sur ce ton élevé parce qu'il se sentait déjà fort, et qu'il s'attendait à l'être bientôt encore davantage.— Mais il survint, cette même année, dans le voisinage des cantons, un événement qui changea un peu la position où ils se trouvaient par rapport à la colonie française. Les Anglais étant devenus maîtres de la Nouvelle-Belgique, qui avait appartenu jusqu'alors à la Hollande, les Iroquois ne tardèrent pas à s'apercevoir de l'antipathie et de l'animosité des deux nations entre lesquelles ils se trouvaient situés, et ils sentirent que ces dispositions leur feraient toujours trouver dans l'une des secours capables de les garantir de l'oppression de l'autre.

Cependant l'accord qu'on se flattait d'avoir établi en Canada, par les changemens qu'on venait d'y faire, ne fut pas de longue durée: M. de Mézy, qui avait été nommé gouverneur à la recommandation de l'évêque de Pétrée, comme M. d'Avaugour avait été rappelé à sa demande, se brouilla, tout religieux qu'il était, avec ce prélat, et, au rapport de Charlevoix, avec la plupart des gens en place de la colonie, entr'autres, les sieurs de VILLERAY, conseiller, et BOURDON, procureur-général, qu'il fit embarquer, dit-il, sans aucune forme de justice. Pour juger qui avait le plus de tort, du gouverneur, ou de l'évêque, (car nous avons peine à croire que l'un ou l'autre fût tout-à-fait exempt de blâme,) dans ce différent, il faudrait avoir sous les yeux, ce qui nous manque, les mémoires qui s'écrivirent de part et d'autre, et qui partagèrent alors l'opinion publique. Charlevoix dit que l'évêque de Pétrée avançait contre le gouverneur des faits graves, sans mentionner quels étaient ces faits; M. de Mézy se plaignait surtout de la grande influence qu'avaient les jésuites dans la colonie: peut-être accusait-il ces religieux d'abuser de cette influence, et M. de Pétrée de les soutenir. C'est du moins ce que Charlevoix donne à entendre, en disant que le gouverneur, *en récriminant*, ne se disculpait pas. Quoiqu'il en soit, le prélat soutenu de la majorité du conseil, l'emporta encore une fois, à la cour de France, et M. de Mézy fut rappelé.

On lui donna pour successeur Daniel de RE'MI, seigneur de COURCELLES, officier de mérite et d'expérience; et M. Robert fut remplacé par M. Talon, intendant en Hainaut. Les provisions de ces messieurs étaient accompagnées d'une commission particulière, pour informer, conjointement avec Alexandre de Prouville, marquis de TRACY, nommé, depuis quelque temps, viceroy en Amérique, contre M. de Mézy, avec ordre, au cas qu'il fût trouvé coupable des faits dont il était accusé, de l'arrêter et de